Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_09-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. LE CORRE Renaud, Mme MILLION Line, M. JUSTOM Philippe, Mme AMIOT Clémence, M. TIBULLE Lionel, Mme CHAPPEY Angélique, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme LETULLE Elodie, Mme JUBIN Stefanie, M. RIBLER Pascal, Mme CADIO Evelyne, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. BIGOT Pierre, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : M. GOUADEC Patrice a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, M. CONGUISTI Yvan a donné pouvoir à M. BIGOT Pierre.

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

D20260327_09 - Désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs

Rapporteur : Mme Christèle PHILIPPE

En application des dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT, il est proposé de procéder à l'élection de ces représentants, à main levée :

- **Mission locale :**
  - 1 titulaire : Angélique CHAPPEY
- **Sécurité routière :**
  - 1 titulaire : Patrice GOUADEC
  - 1 suppléant : Elodie LETULLE
- **Défense nationale :**
  - 1 titulaire : Patrice GOUADEC
- **Référent Handicap :** Angélique CHAPPEY
- **CNAS (caisse nationale action sociale) :**
  - 1 titulaire : Clémence AMIOT

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

